28 mai 2021 -19:32

Appartient à Conseil des ministres du 28 mai 2021

Mécanisme de rémunération de capacité : seuils d’investissements et critères d’éligibilité des coûts d’investissement - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d’arrêté royal fixant les seuils d’investissements et les critères d’éligibilité des coûts d’investissement.

Avec le mécanisme de capacité, la Belgique vise à garantir la sécurité de l’approvisionnement en électricité, notamment en vue de la sortie du nucléaire prévue entre 2022 et 2025. Concrètement, le mécanisme vise à garantir une capacité suffisante pour répondre à la demande d’électricité.

Le projet d’arrêté royal, adapté aux avis du Conseil d'Etat et de l'Autorité de protection des données, fixe les critères d’éligibilité des coûts d’investissement permettant de classer toute capacité dans une catégorie de capacité, les seuils d’investissements distinguant les catégories de capacité, ainsi que la procédure de classement.

L'avant-projet est soumis la signature du Chef d’Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

© 2021 - news.belgium.be